



Association des infirmières
praticiennes spécialisées
du Québec

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT CONGRÈS AIPSQ

Si vous devez annuler votre inscription, prière de nous en aviser le plus tôt possible via l'adresse courriel info@aipsq.com.

Votre demande de remboursement sera traitée dans les meilleurs délais par le comité organisateur ainsi que le conseil d'administration de l'AIPSQ, la date de réception du courriel faisant foi pour la détermination des montants remboursables.

Voici les conditions d'annulation :

Délai d'annulation	Frais d'inscription
2 mois ou plus avant l'activité	Remboursement de 75%
Entre 1 et 2 mois avant l'activité	Remboursement de 50%
Moins de 1 mois avant l'activité	AUCUN remboursement

Les membres du conseil d'administration de l'AIPSQ se réservent le droit, en tout temps, de modifier le montant du remboursement à la hausse selon la condition d'annulation émise par le demandeur.